296-84.1 AU 312 43304
FR 0743826
APR 1933

M. Bugatti

743826

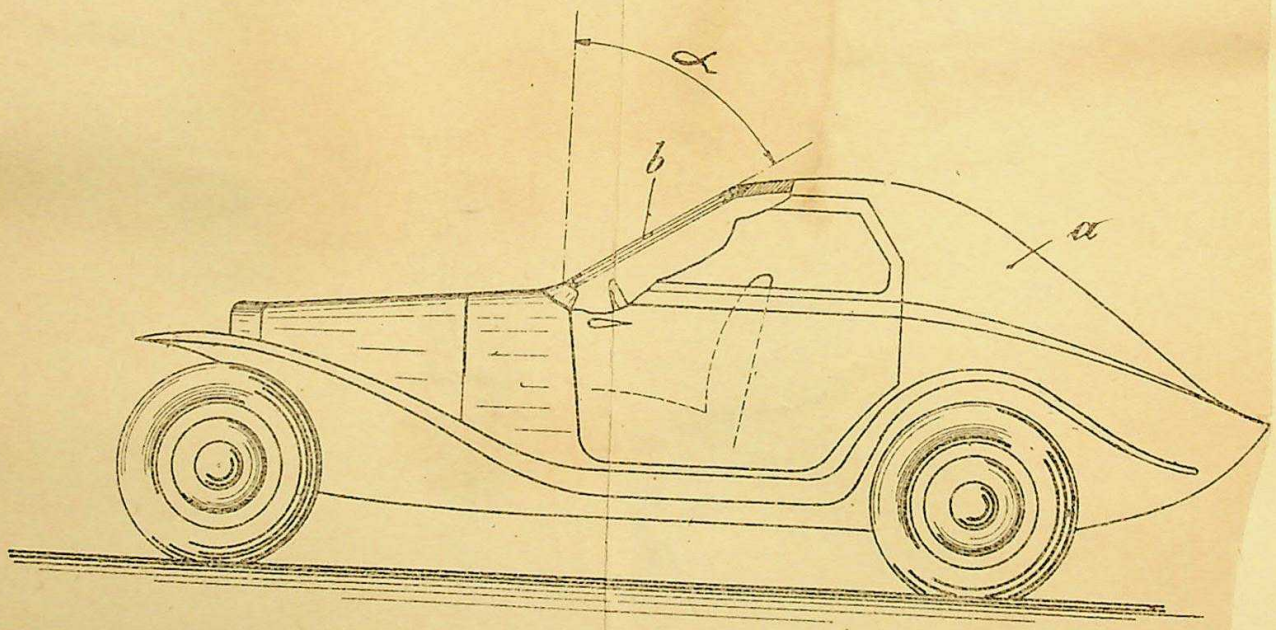

296/84.1

EXAMINER'S COPY
Div. 10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 10. — Cl. 1. N° 743.826

Perfectionnement apporté aux carrosseries de voitures automobiles.

M. Jean BUGATTI résidant en France (Bas-Rhin).

Demandé le 8 octobre 1932, à 14h 34m, à Paris.
Délivré le 16 janvier 1933. — Publié le 7 avril 1933.

La présente invention a pour objet un perfectionnement apporté aux carrosseries de voitures automobiles dites à conduite intérieure.

Ce perfectionnement consiste en ce que le pare-brise est disposé de manière que sa glace ait, en position fermée, une inclinaison de plus de 45°. On obtient alors un résultat extrêmement important, à savoir de supprimer tout effet d'éblouissement occasionné par les phares des voitures que l'on croise. De plus, cette forme inclinée diminue la résistance à l'avancement et assure le maximum de visibilité du fait que la glace remonte très au-dessus de la tête du conducteur.

La description qui va suivre, en regard du dessin annexé, qui montre à titre d'exemple une carrosserie d'un type profilé, fera bien comprendre comment l'invention peut être réalisée.

La conduite intérieure *a* comporte un pare-brise *b* dont les montants sont inclinés d'un angle α supérieur à 45°. Dans ces conditions les rayons lumineux provenant des phares des voitures que l'on croise sont réfléchis sur la glace, comme dans un prisme à réflexion totale et le conducteur n'est plus ébloui la nuit au croisement des voitures.

Il va de soi que des pare-brises amovibles peuvent être amenés dans une position inclinée à plus de 45° mais ils n'ont plus l'avantage d'être étanche dans une conduite intérieure.

Bien entendu le pare-brise peut être fixé entre les montants inclinés de la carrosserie soit d'une manière rigide soit de telle sorte qu'on puisse l'ouvrir plus ou moins, comme dans les voitures existantes.

RÉSUMÉ.

Carrosserie de voiture automobile à conduite intérieure dont la particularité consiste en ce que les montants du pare-brise sont inclinés suivant un angle supérieur à 45°, ledit pare-brise étant fixé d'une manière rigide ou réglable entre les montants et pouvant se prolonger au-dessus de la tête du conducteur.

Jean BUGATTI.

Par procuration :
Armengaud jeune.

Prix du fascicule : 5 francs.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'Imprimerie Nationale, 27, rue de la Convention. Paris (15e).